

RAPPORT

du médiateur de l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision AIEP (Suisse romande) pour l'exercice 2018

Introduction

Par courrier du 28 mars 2007, le soussigné a été désigné en qualité de médiateur de l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision AIEP pour la Suisse romande. Il a été reconduit dans cette fonction pour la période 2012-2015 par lettre du 19 décembre 2011 et pour la période 2016-2019 par lettre du 5 novembre 2015.

Activité passée

Depuis son entrée en fonction et jusqu'au 31 décembre 2018, le médiateur pour la Suisse romande a été saisi rarement :

▪ Nombre de plaintes recevables :

2007 : 1

2008 : 0

2009 : 3

2010 : 0

2011 : 1

2012 : 0

2013 : 0

2014 : 3

2015 : 1

2016 : 3

2017 : 0

2018 : 1

Motifs de plaintes

- Domaine politique : 5
- Protection du droit de la personnalité : 2
- Moralité publique : 6

Activité 2018

Le 18 septembre 2018, les Verts Neuchâtelois ont adressé au médiateur régional pour les régions de langue française une réclamation visant la diffusion le 28 août précédent d'un débat portant sur l'initiative "*Pour des aliments équitables*"

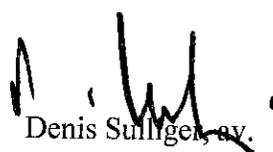
Etait dénoncée la manière dont le modérateur, M. Etienne Arrivé, avait mené les débats.

Après avoir instruit la cause, une séance de conciliation a été proposée aux parties qui n'a pas été acceptée par Canal Alpha.

Un rapport a donc été établi le 23 octobre 2018, lequel a été adressé aux parties et en copie à l'AIEP.

Au surplus, le soussigné s'est rendu à Berne le 13 décembre dernier pour participer à la rencontre des médiateurs avec l'AIEP.

Vevey, le 14 janvier 2019/vm


Denis Sulliger, av.